

MAIRIE

Place de l'Eglise – BP 26
33990 HOURTIN
☎ 05.56.73.28.43
☎ 05.56.73.28.44

Réf. N° JMS/GG/2022/11/29
Administration générale
marches@mairie-hourtin.fr

**APPEL A CONCURRENCE POUR EXPLOITATION
D'EMPLACEMENTS SUR DOMAINE PUBLIC**

ACTIVITES SAISONNIERES

Publication au lundi 5 décembre 2022

En application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, en ce qu'elle dépasse le droit d'usage appartenant à tous, implique une mise en concurrence. Cette procédure de sélection préalable est organisée librement par l'autorité compétente. Elle doit présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Cet appel à concurrence concerne les activités :

- Pour lesquelles, il n'existe pas à ce jour de titulaires de convention d'occupation ;
- Ou pour lesquelles les conventions existantes arrivent à échéance en 2022 ;
- L'ensemble des activités concernées étant celles pour lesquelles la commune d'Hourtin souhaite envisager une exploitation économique, afin de contribuer au dynamisme de la station en période estivale.

La date de remise des offres est fixée au **jeudi 5 janvier 2023- 12 heures**, dernier délai, au choix par dépôt papier en envoi avec accusé de réception ou remis contre attestation, ou par dépôt électronique à l'adresse suivante : marches@mairie-hourtin.fr

Le cahier des charges peut être demandé par courriel : marches@mairie-hourtin.fr ou téléchargé sur le site internet de la commune (<https://mairie-hourtin.fr/>) ou le profil acheteur de la collectivité <http://www.e-marchespublics.com> (<https://mairie-hourtin.fr/>).